

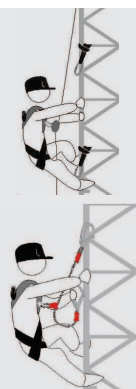
▶ TRAVAIL EN HAUTEUR

TRAVAIL SUR PYLÔNE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Art.R.4323-106 (Décret 2008-244) : l'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

OBJECTIFS

- ✓ Être capable d'utiliser ses EPI pour travailler en hauteur et sur pylône en toute sécurité.
- ✓ Savoir analyser les risques de chute de hauteur selon le lieu d'intervention.
- ✓ Savoir installer des dispositifs d'ancrage provisoires ou utiliser ceux existants.
- ✓ Connaître la réglementation en vigueur.
- ✓ Respecter les procédures lors des phases successives de déplacement.
- ✓ Optionnel : Savoir évacuer une personne suspendue.



CONNAISSANCES ACQUISES

- ✓ Sensibilisation aux risques de chute.
- ✓ Réglementation sur les travaux en hauteur : Décret 2008-244 et les différentes recommandations (CNAM, INRS..).
- ✓ Régler correctement son harnais et effectuer le bon positionnement des différents accessoires.
- ✓ Connaître les principes de fonctionnement des systèmes antichute mobiles sur support d'assurage rigide ou flexible et leurs limites d'utilisation.
- ✓ Adopter les bons gestes et postures sur le poste de travail.
- ✓ Savoir se déplacer dans ou en dehors de la structure en toute sécurité en gérant son effort.
- ✓ Technique de levage de petites charges.
- ✓ Optionnel : technique d'évacuation de personne suspendue.

Durée de base : de 1 à 1.5 jours.
Nombre maxi de stagiaires : 6 à 8.
Déroulement : 1/2 j. théorie et pratique.
Population concernée : salariés intervenant en hauteur.
Un support sera remis à chaque participant.